

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse -TSE, Monsieur Christian GOLLIER,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-2,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE, notamment son article 23,

Vu la délibération CA_2023_059 du 19 juin 2023 relative à l'élection du directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Vu la nomination de Monsieur Stéphane KOJAYAN en qualité de Directeur Général des Services de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse- TSE, à compter du 1^{er} janvier 2023,

Article 1 : le Directeur de l'Ecole donne délégation de signature à Monsieur Stéphane KOJAYAN, Directeur Général des Services, à l'effet de signer pour l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse -TSE, à l'exclusion des actes qui concernent personnellement le délégataire, les actes nécessaires à la gestion des ressources humaine de l'écoles suivants :

- Les procès-verbaux d'installation
- Les attestations de recrutement
- Les convocations des membres de jury
- L'octroi de congés annuels
- Les arrêtés de congés ordinaires de maladie
- Les arrêtés de congés de longue durée
- Les arrêtés de congés de longue maladie
- Les arrêtés de congés de maternité, les arrêtés de congés de paternité
- Les autorisations d'absences pour gardes d'enfant malade
- Les demandes de prises en charge des frais de transports
- Les retenues pour absence de service fait
- Les congés pour accident de service et maladie professionnelle
- Les arrêtés de congé de recherche et conversion thématique
- Les mises en paiement des primes et des indemnités
- Les documents de liaisons avec le service Liaison Rémunération de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)
- Convocations à la visite médicale d'aptitude
- Courriers relatifs à la retenue des indemnités journalières de sécurité sociale
- Les attestations d'ouverture et de fermeture de droits au chômage
- Etats de services publics
- Certificats d'exercice en vue de la validation des services auxiliaires
- Attestations relatives à la situation individuelles des personnels
- Convocations des candidats aux concours
- Convocation des membres du jury
- Les attestations de recrutement

Article 2 : La présente délégation prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à la rectrice de région académique et elle sera publiée sur le site internet l'Ecole de d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse- TSE

Il est mis fin à la délégation de signature du 14 mars 2023 consentie par M. Stéphane GREGOIR à M Stéphane KOJAYAN.

Le Délégué,
Stéphane KOJAYAN



Fait à Toulouse le 20 juin 2023
Le Directeur
Christian GOLLIER